

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic du jeudi 22 février 2024 à 19 h 30, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Huguette Breton et messieurs les conseillers Richard Michaud, Denis Roy, Jacques Dostie, René Côté et Yves Gilbert.

Assistent également à la réunion M^{me} Nancy Roy, greffière et M. Luc Drouin, trésorier.

No 24-84

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 22 février 2024.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du Règlement n° 2024-05 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2024
- 4.- Adoption du Règlement n° 2024-06 décrétant les diverses taxes, impositions et compensations pour l'exercice financier 2024
- 5.- Adoption du Règlement n° 2024-07 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024
- 6.- Adoption du Règlement n° 2024-08 modifiant le Règlement n° 2021-24 concernant la tarification municipale
- 7.- Période de questions
- 8.- Clôture de la séance

Résolution no 24-85

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse mentionne que l'ordre du jour des séances du conseil est toujours disponible sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Gilbert,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 24-86

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-05 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2024

Ce règlement reconduit les programmes donnant droit à un crédit taxes ou à une subvention pour tout projet répondant aux critères suivants :

- construction de nouvelles résidences unifamiliales ;
- construction de nouveaux bâtiments au centre-ville ;
- bâtiments durables au centre-ville ;
- rénovation des façades au centre-ville.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Michaud,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2024-05 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2024 ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 24-87

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-06 DÉCRÉTANT LES DIVERSES TAXES, IMPOSITIONS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Ce projet de règlement établit les taux de la taxe foncière pour les catégories de base, résiduelle, immeubles non résidentiels, immeubles résidentiels, immeubles de 6 logements et plus ainsi que les terrains vagues desservis. Il établit également des compensations pour les services municipaux d'aqueduc et d'égouts, de vidange de fosses septiques, d'améliorations locales, de collecte et disposition des déchets, matériaux secs, recyclables et compostables ainsi que pour l'entretien des stationnements publics. Finalement, il prévoit également les moyens de perception ainsi que les frais d'intérêts et les pénalités d'arrérages.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M^{me} la conseillère Huguette Breton

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2024-06 décrétant les diverses taxes, impositions et compensations pour l'exercice financier 2024 ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 24-88

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-07 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Ce règlement permet à la Ville de dépenser jusqu'à 1 % de son budget annuel pour les fins prévues dans la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Roy,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2024-07 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024 ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 24-89

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-24 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE

Ce règlement modifie certains tarifs applicables à l'Écocentre, au Service de sécurité incendie, aux activités au Centre sportif Mégantic et à la Station touristique Baie-des-Sables du Service récréatif, de la culture et de la vie active. De plus, la Ville indique, par rapport au projet de règlement adopté à la séance ordinaire du 20 février, que les nouveaux tarifs seront en vigueur uniquement à compter du 1^{er} mai prochain.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Gilbert,

appuyé par M^{me} la conseillère Huguette Breton

et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 2024-08 modifiant le Règlement n° 2021-24 concernant la tarification municipale ;

Des copies de ce règlement sont disponibles à l'arrière de la salle.

Adoptée à l'unanimité

No 24-90

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle toute personne peut poser des questions à ses membres.

Résolution no 24-91

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller René Côté

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse